

RPG – FICHE THEMATIQUE SNA

CATEGORIE : Surface artificialisée

TYPE : **BÂTIMENT**



Définition :

Le type « *bâtiment* » correspond à tout bâtiment, quelle que soit sa superficie.



Quand numériser un bâtiment ?

- Lorsqu'il est présent dans l'îlot agricole ;
- Lorsqu'il s'agit d'un bâtiment pérenne, lorsqu'il est isolé et non inclus dans une surface aménagée déjà numérisée par ailleurs, quelle que soit sa superficie ;
- Lorsqu'il s'agit d'un tunnel vert ou d'une serre hors-sol.



Quand ne pas numériser un bâtiment ?

- Lorsqu'il s'agit d'un bâtiment non numérisé situé dans une surface aménagée déjà numérisée ;
- Lorsqu'il s'agit d'une extension d'un bâtiment situé dans une surface aménagée déjà numérisée ou à numériser qui englobe le bâtiment ;
- Lorsqu'il s'agit d'une serre mobile (sauf serre de culture hors-sol) ;
- Lorsqu'il s'agit d'un abri, mangeoire, abreuvoir ou d'une installation temporaire (cabane d'élevage mobile).



Consignes de numérisation :

- La numérisation est faite selon l'emprise au sol visible sur l'orthophotographie (en non l'emprise du toit) si cela est possible ;
- Si le contour de l'îlot doit être modifié pour exclure le bâtiment, la SNA doit être obligatoirement numérisée même si elle se trouve de fait à l'extérieur de l'îlot.
- **Superpositions autorisées** : un bâtiment peut être superposé
 - aux surfaces artificialisées ;
 - aux SNA végétation, sauf forêt sur une parcelle SBO.

Attribut à renseigner : *aucun*

EXEMPLES à numériser :



Bâtiments isolés dans un îlot



Une ruine isolée dans un îlot



Serre hors-sol



Tunnel vert



Serre hors-sol



Serres hors-sol (en blanc)



EXEMPLES à ne pas numériser :



Bâtiments d'élevage mobiles



Serres mobiles



Bâtiments agrandis au sein d'une surface aménagée



Tunnels mobiles



RPG – FICHE THEMATIQUE SNA

CATEGORIE : Surface artificialisée
TYPE : **SURFACE AMÉNAGÉE**

Définition :



Le type « *surface aménagée* » correspond aux types d'objets suivants :

- surface stabilisée (bétonnée, bitumée, en gravier...) ou non stabilisée pérenne (tas de fumier, stockage de balles de foin, ...)
- jardin d'agrément attenant à des bâtiments ;
- espace vert urbain ;
- infrastructures telles que des terrains de sport, cimetières, pistes d'aérodromes, éoliennes, pylônes, piscines, panneaux photovoltaïques, zones de stockage pérennes, ...

Quand numériser une surface aménagée ?



- Lorsqu'elle est présente dans l'îlot agricole ;
- Lorsqu'il s'agit d'une fosse à lisier ou d'une zone de stockage pérenne (stockage de matériel, fumier, compostage, structure en dur) ou d'un enclos en zone de sol nu servant à la contention des animaux ;
- Lorsqu'il s'agit d'une carrière d'équitation en sol nu ;
- Lorsqu'il s'agit d'un pylône de ligne électrique de type multi-pieds, quelle que soit son emprise ;
- Lorsqu'il s'agit de panneaux photovoltaïques.

Quand ne pas numériser une surface aménagée ?



- Lorsqu'il s'agit d'un poteau téléphonique (emprise de quelques m²) ;
- Lorsqu'il s'agit d'une zone de stockage temporaire.

Consignes de numérisation :



- Saisir un polygone selon l'emprise au sol de l'élément visible sur l'orthophotographie ;
- Si le contour de l'îlot doit être modifié pour exclure la surface aménagée, la SNA doit être obligatoirement numérisée même si elle se trouve de fait à l'extérieur de l'îlot.
- **Superpositions autorisées** : une surface aménagée peut être superposée à tout type de SNA, sauf forêt sur une parcelle SBO.

Attribut à renseigner : *aucun*

EXEMPLES :



Surface aménagée en sol nu
avec un enclos pour les animaux



Surface aménagée regroupant
bâtiments et route d'accès



Pylônes électriques multi-pieds numérisés
par leur emprise au sol



Pylônes sur le terrain



Surface aménagée incluant
la zone d'implantation du pylône
et un chemin d'accès



Panneaux photovoltaïques représentés
par une SNA numérisée
sur l'ensemble de la zone



Fosse à lisier dans une parcelle



Bâtiments et jardin d'agrément

